

**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**Ministère de la Défense Nationale**

**Commandement de la Gendarmerie Nationale**

**MISE EN DEMEURE N° 01**

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles afférentes au marché N°1596/0183 du 15/12/2015, portant sur l'étude, suivi et contrôle de la réalisation en charpente métallique des ouvrages de formation et de vie au profit des stagiaires de l'Etat-Majour et de Perfectionnement à l'Ecole de Police Judiciaire de la Gendarmerie Nationale à la wilaya d'Alger, conclu avec **LE BUREAU D'ETUDES D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME BEAU EL KHELOUFI KHEIREDDINE**, dont le siège social Rue Miloudi Moussa Zéralda à la wilaya d'Alger, cette dernière est mise en demeure n°01 pour le non-respect de ses engagements contractuels.

A Cet effet, **LE BUREAU D'ETUDES D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME BEAU EL KHELOUFI KHEIREDDINE** est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.